

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-435-1933 promulguant dans colonie, l'arrêté interministériel (guerre, colonies) du 19 janvier 1933, relatif au recrutement de l'armée dans les colonies, pays de protectorat et territoires à mandat situés hors du bassin méditerranée.

n° 5-435-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 février 1933

Numéro JO
n° 435 du 01/02/1933

Date du numéro
1 février 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu l'arrêté interministériel (guerre, colonies) du 19 janvier, 1933, relatif au recrutement de l'armée dans les colonies , Pays de protectorat et territoires à mandat situés hors du bassin méditerranéen, inséré au Journal officiel de la République française des 30 et 31 janvier 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis l'arrêté interministériel (guerre, colonies) du 19 janvier 1933, relatif au recrutement de l'armée dans les colonies, pays de protectorat et territoires à mandat situés hors du bassin méditerranée.

Art.2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHTAPON-BAISSAC.